

**COMMUNE DE  
VEUREY VOROIZE  
38113**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

L'an deux mille dix neuf, le 25 Mars, le Conseil Municipal de la Commune de VEUREY VOROIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Guy JULLIEN Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 Mars 2019

**PRESENTS** : G. JULLIEN, JM QUINODOZ, P. RIGAULT, P. MONIER, J. TESSAIRE, V. EUGENE, JJ FRESSON, P. HERAUD, JM MAY, A. PIERRE, M. RAMUS, D. RIZET, C. ZWOLAKOWSKI

**ABSENTS EXCUSES** : S. LETEXIER

Aurore PIERRE a été élue secrétaire

**N° 21/ 2019 OBJET : CREANCES ETEINTES**

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que la commission de surendettement de l'Isère a décidé dans sa séance du 15/01/2019 de proposer l'effacement des dettes d'une administrée d'un montant de 777,29 € (SEPT CENT SOIXANTE DIX SEPT EUROS ET VINGT NEUF CENTIMES).

Il propose d'inscrire cette dépense au budget de fonctionnement à l'article 6542 : créances éteintes.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal

DECIDE d'inscrire le montant de 777,29 € à l'article 6542 en créances éteintes au budget.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

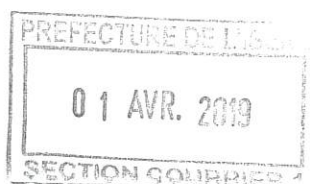
Pour copie conforme.

Le Maire  
Guy JULLIEN

|             |           |                |          |
|-------------|-----------|----------------|----------|
| VOTANTS :13 | CONTRE :0 | ABSTENTIONS :0 | POUR :13 |
|-------------|-----------|----------------|----------|

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE Reçu en Préfecture le : 01/04/2019 /publié le

Commune de VEUREY VOROIZE séance du 25 Mars 2019



L'an deux mille dix neuf, le 25 Mars, le Conseil Municipal de la Commune de VEUREY VOROIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Guy JULLIEN Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 Mars 2019

**PRESENTS** : G .JULLIEN, JM QUINODOZ, P.RIGAULT, P.MONIER, J.TESSAIRE,V.EUGENE, JJ FRESSON, P.HERAUD,JM MAY, A.PIERRE, M.RAMUS, D.RIZET, C.ZWOLAKOWSKI

**ABSENTS EXCUSES** : S.LETEXIER

Aurore PIERRE a été élue secrétaire

**N° 20/2019 OBJET : PRISE EN CHARGE BRIS DE GLACE ET DEGATS SUR  
CARROSSERIE AUTOMOBILE**

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'en réalisant le nettoyage des espaces publics communaux, les agents des services techniques, en utilisant une débroussailleuse, ont cassé la vitre d'un véhicule stationné à proximité. Le montant des réparations s'élève à 560,00 €.

Par ailleurs, lors de la tempête du 6 au 7 mars 2019 des plaques entreposées contre le mur d'un local communal ont été soulevées et une de ces plaques a atterri sur le capot du véhicule d'un riverain stationné à proximité. Le montant des réparations s'élève à 402,24 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Au vu du montant de la franchise prévu dans notre contrat d'assurance

DECIDE de la prise en charge des réparations de la vitre cassée à régler à la MACIF compagnie d'assurance de Mme CARCHANO Nicole ainsi que de la prise en charge des réparations de carrosserie relatives au véhicule de Mr GAUTHIER Cédric à régler à EUROPOLE GARAGE à FONTAINE.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme,

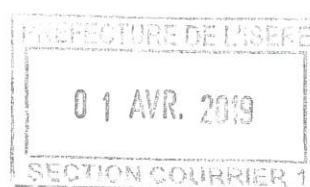
Le Maire,  
Guy JULLIEN



|             |           |               |          |
|-------------|-----------|---------------|----------|
| VOTANTS :13 | CONTRE :0 | ABSTENIONS :0 | POUR :13 |
|-------------|-----------|---------------|----------|

|                                                                        |
|------------------------------------------------------------------------|
| ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE Reçu en Préfecture le : 01/04/2019 /publié le |
|------------------------------------------------------------------------|

Commune de VEUREY VOROIZE séance du 25 Mars 2019



L'an deux mille dix neuf, le 25 Mars, le Conseil Municipal de la Commune de VEUREY VOROIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Guy JULLIEN Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 Mars 2019

**PRESENTS :** G. JULLIEN, JM QUINODOZ, P. RIGAULT, P. MONIER, J. TESSAIRE, V. EUGENE, JJ FRESSON, P. HERAUD, JM MAY, A. PIERRE, M. RAMUS, D. RIZET, C. ZWOLAKOWSKI

**ABSENTS EXCUSES :** S. LETEXIER

Aurore PIERRE a été élue secrétaire

**N° 19/ 2019 OBJET : BAIL COMMERCIAL AVEC LA SARL DANLORMOT-COMMERCE  
MULTISERVICES**

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que par bail commercial en date du 24 novembre 2009, la Commune de VEUREY-VOROIZE a donné à bail à la SARL DANLORMOT, les biens et droits immobiliers à usage commercial situé à VEUREY-VOROIZE comprenant un local situé au rez-de-chaussée d'un immeuble d'une superficie de 110m2 ainsi qu'un local à usage de réserve d'une superficie de 22m2 situés 1 allée de la Poste 38113 VEUREY-VOROIZE.

Lesdits locaux ont été loués aux fins d'être exclusivement consacrés à l'activité de commerce multi- services (alimentation, dépôt de pain ...).

Le bail a été consenti et accepté pour une durée de neuf années entières et consécutives à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 pour se terminer le 31 décembre 2018. Il a été reconduit tacitement le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Le montant du loyer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 était de 550,00 par mois. Les gérants de la SARL DANLORMOT ont manifesté à plusieurs reprises le souhait d'occuper l'appartement situé immédiatement au-dessus de leur commerce.

La Commune a libéré cet appartement d'une superficie d'environ 110 m2, l'a entièrement rénové et peut procéder à sa location dans le cadre d'un nouveau bail commercial consenti et accepté pour une durée de neuf (9) années à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019.

Celui-ci incluant la surface de l'appartement sis au-dessus du commerce est consenti moyennant un loyer 985,24 euros par mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

APPROUVE la mise en place de ce nouveau bail commercial

AUTORISE Monsieur le maire à signer toutes les pièces afférentes.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme,

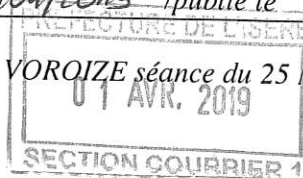
Le Maire,

Guy JULLIEN

|             |           |                |          |
|-------------|-----------|----------------|----------|
| VOTANTS :13 | CONTRE :0 | ABSTENTIONS :0 | POUR :13 |
|-------------|-----------|----------------|----------|

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE Reçu en Préfecture le : 01/04/2019 /publié le

Commune de VEUREY VOROIZE séance du 25 Mars 2019



L'an deux mille dix neuf, le 25 Mars, le Conseil Municipal de la Commune de VEUREY VOROIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Guy JULLIEN Maire  
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 Mars 2019

**PRESENTS** : G .JULLIEN, JM QUINODOZ, P.RIGAULT, P.MONIER, J.TESSAIRE,V.EUGENE, JJ FRESSON, P.HERAUD,JM MAY, A.PIERRE, M.RAMUS, D.RIZET, C.ZWOLAKOWSKI

**ABSENTS EXCUSES** : S.LETEXIER

Aurore PIERRE a été élue secrétaire

**N° 18/2019 OBJET : CONVENTION DE CONSULTANCE ARCHITECTURALE AVEC LE CAUE ET CONTRAT DE MISSION D'ARCHITECTE CONSEILLER**

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il serait souhaitable de mettre en place une consultance architecturale suivant les principes définis par le CAUE (Conseil Architecture Urbanisme Environnement) de l'Isère sur notre commune.

La mission de l'architecte retenu consiste à être à la disposition du public qui désire construire en lui donnant les informations, les orientations et les conseils propres à favoriser la qualité architecturale, paysagère et environnementale des constructions et leur bonne insertion dans le site.

Ce conseil serait gratuit pour les particuliers et sera exercé dans un esprit de concertation et de sensibilisation.

Il y a lieu d'établir une convention après que la commune ait choisi un architecte agréé par le CAUE.

La commune assurera la rémunération de l'Architecte conseiller et peut solliciter, par l'intermédiaire du CAUE une subvention du Conseil Départemental.

L'architecte conseiller retenu est Muriel CLAIR 42 Chemin du Louvarou 38550 JARRIE.

Un contrat de mission devra être signé entre l'architecte conseiller pour une durée de trois ans. Les honoraires seront pris en charge par la commune et le nombre de vacations pourra varier en fonction des sollicitations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

APPROUVE la convention de consultance architecturale avec le CAUE

APPROUVE la signature d'un contrat de mission d'architecte conseiller et

AUTORISE Monsieur le maire à signer toutes les pièces afférentes.

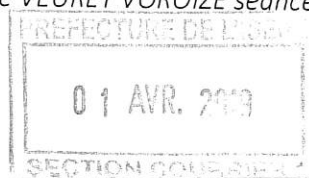
Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme  
Le Maire,  
Guy JULLIEN

|             |           |                |          |
|-------------|-----------|----------------|----------|
| VOTANTS :13 | CONTRE :0 | ABSTENTIONS :0 | POUR :13 |
|-------------|-----------|----------------|----------|

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE Reçu en Préfecture le : 01/04/2019 /publié le

Commune de VEUREY VOROIZE séance du 25 Mars 2019



L'an deux mille dix neuf, le 25 Mars, le Conseil Municipal de la Commune de VEUREY VOROIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Guy JULLIEN Maire  
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 Mars 2019

**PRESENTS** : G. JULLIEN, JM QUINODOZ, P. RIGAUT, P. MONIER, J. TESSAIRE, V. EUGENE, JJ FRESSON, P. HERAUD, JM MAY, A. PIERRE, M. RAMUS, D. RIZET, C. ZWOLAKOWSKI

**ABSENTS EXCUSES** : S. LETEXIER

Aurore PIERRE a été élue secrétaire

**N° 17/ 2019 OBJET : SPL INOVATION « PORTES DU GRESIVAUDAN »**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les SPL (Sociétés Publiques Locales) sont des sociétés anonymes réglées par le livre II du Code du Commerce . Leur champ d'intervention, potentiellement très large, s'étend aux opérations d'aménagement, de construction à l'exploitation des services à caractère industriel et commercial ou de toutes autres activités d'intérêt général. Elles ne peuvent exercer leurs activités que pour le compte exclusif et sur le territoire de leurs actionnaires, et donc dans le cadre des compétences de ceux-ci, particularité qui leur permet de se soustraire aux obligations de publicité et de mise en concurrence et ce, du fait du contrôle exercé par le pouvoir adjudicateur sur son cocontractant. Considérant que ces éléments caractérisent à la fois une certaine sécurité juridique et une souplesse manifeste d'intervention, semblent devoir justifier que la Commune de VEUREY VOROIZE participe au capital d'une telle entité qui pourrait se voir confier sans mise en concurrence différentes études sur nos projets communaux.

Conscients de l'utilité de la mise en place d'un véritable outil de proximité travaillant en étroite collaboration avec les services de la Commune, Monsieur le Maire propose de réfléchir à se que notre collectivité se porte acquéreur de cent actions de la SPL INOVATION « Portes du Grésivaudan » pour un montant de 1000 euros.

Cette acquisition ne pourra se faire qu'après avoir reçu l'agrément de GRENOBLE ALPES METROPOLE et l'accord du Conseil d'Administration de la SPL INOVATION.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

APPROUVE le principe d'acquisition de cent actions auprès de la SPL INOVATION « Portes du Grésivaudan »

SAISIT GRENOBLE ALPES METROPOLE afin d'obtenir l'agrément nécessaire et

PREVOIT une délibération entérinant la décision à un prochain conseil municipal

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme

Le Maire,

Guy JULLIEN

|             |           |                |          |
|-------------|-----------|----------------|----------|
| VOTANTS :13 | CONTRE :0 | ABSTENTIONS :0 | POUR :13 |
|-------------|-----------|----------------|----------|

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE Reçu en Préfecture le : 01/04/2019 /publié le

L'an deux mille dix neuf, le 25 Mars, le Conseil Municipal de la Commune de VEUREY VOROIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Guy JULLIEN Maire  
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 Mars 2019

**PRESENTS** : G .JULLIEN, JM QUINODOZ, P.RIGALT, P.MONIER, J.TESSAIRE,V.EUGENE, JJ FRESSON, P.HERAUD,JM MAY , A.PIERRE, M.RAMUS, D.RIZET, C.ZWOLAKOWSKI

**ABSENTS EXCUSES** : S.LETEXIER

Aurore PIERRE a été élue secrétaire

**N° 16/2019 OBJET : CONVENTION D'ENGAGEMENT D'ACCOMPAGNEMENT A LA MISE EN PLACE ET AU SUIVI DE CONTRATS D'APPRENTISSAGE AUPRES DE TRAVAILLEURS HANDICAPES DANS LES COLLECTIVITES LOCALES**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que dans le cadre du développement de l'apprentissage des personnes en situation de handicap dans les collectivités territoriales, le CDG38 a délégué à OHE PROMETHEE la prospection, le placement et l'accompagnement de contrats d'apprentissage. Cette action s'inscrit dans le partenariat de CDG38 avec le FIPHP (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique).

La commune peut formaliser par convention son engagement dans le dispositif proposé par OHE PROMETHEE, qui permet la sécurisation du recrutement en apprentissage d'une personne en situation de handicap, au profit de ses services.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE d'adhérer au dispositif proposé par OHE PROMOTHEE

AUTORISE le recrutement d'une personne en situation de handicap au sein des services de la collectivité afin de préparer un Cap Petite Enfance dès le mois de septembre 2019

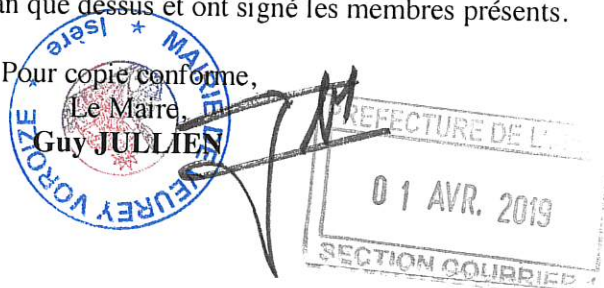
AUTORISE Monsieur le maire à signer toutes les pièces afférentes au dispositif.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme,

Le Maire,

Guy JULLIEN



|             |           |                |          |
|-------------|-----------|----------------|----------|
| VOTANTS :13 | CONTRE :0 | ABSTENTIONS :0 | POUR :13 |
|-------------|-----------|----------------|----------|

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE Reçu en Préfecture le : 01/04/2019 /publié le

L'an deux mille dix neuf, le 25 Mars, le Conseil Municipal de la Commune de VEUREY VOROIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Guy JULLIEN Maire  
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 Mars 2019

**PRESENTS** : G. JULLIEN, JM QUINODOZ, P. RIGAUT, P. MONIER, J. TESSAIRE, V. EUGENE, JJ FRESSON, P. HERAUD, JM MAY, A. PIERRE, M. RAMUS, D. RIZET, C. ZWOLAKOWSKI

**ABSENTS EXCUSES** : S. LETEXIER

Aurore PIERRE a été élue secrétaire

**N° 15/2019 OBJET : IRMA / MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE  
POUR REALISATION PCS ET RECRUTEMENT D'UNE STAGIAIRE**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la loi du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile rend obligatoire la réalisation d'un Plan Communal de Sauvegarde dans les communes dotées d'un PPRN approuvé. Ce document est défini comme étant une organisation permettant d'assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population face aux risques connus.

Afin de réaliser ce PCS il propose de confier à l'Institut des Risques Majeurs une mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage avec une approche managériale associée en appui à un stagiaire dédié.

La mission s'élève à 5040 € TTC.

Une convention avec la stagiaire dont la candidature aura été retenue sera signé pour une période de 6 mois allant du 1<sup>er</sup> Avril au 30 septembre 2019. Une gratification mensuelle due en fonction de la présence effective du stagiaire sera versée à l'intéressée et s'élèvera à environ 3300 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE de confier cette mission d'assistance à maître d'ouvrage à l'IRMA et

APPROUVE le recrutement d'un stagiaire en appui du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre 2019

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme

Le Maire,

Guy JULLIEN

|             |           |                |          |
|-------------|-----------|----------------|----------|
| VOTANTS :13 | CONTRE :0 | ABSTENTIONS :0 | POUR :13 |
|-------------|-----------|----------------|----------|

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE Reçu en Préfecture le : 01/04/2019 /publié le

Commune de VEUREY VOROIZE séance du 25 Mars 2019



L'an deux mille dix neuf, le 25 Mars, le Conseil Municipal de la Commune de VEUREY VOROIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Guy JULLIEN Maire  
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 Mars 2019

**PRESENTS** : G. JULLIEN, JM QUINODOZ, P. RIGAUT, P. MONIER, J. TESSAIRE, V. EUGENE, JJ FRESSON, P. HERAUD, JM MAY, A. PIERRE, M. RAMUS, D. RIZET, C. ZWOLAKOWSKI

**ABSENTS EXCUSES** : S. LETEXIER

Aurore PIERRE a été élue secrétaire

**N°14/2019 : CREATION DE POSTE**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité

**Le conseil municipal après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

**1** - La création d'un emploi d'ETAPS Principal 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 17H06, soit 17,1/35ème) à compter du 1<sup>er</sup> Avril 2019.

**2** - De modifier ainsi le tableau des emplois.

**3** - D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme,

Le Maire,

Guy JULLIEN

|             |           |                |          |
|-------------|-----------|----------------|----------|
| VOTANTS :13 | CONTRE :0 | ABSTENTIONS :0 | POUR :13 |
|-------------|-----------|----------------|----------|

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE Reçu en Préfecture le : 01/04/2019 /publié le

Commune de VEUREY VOROIZE séance du 25 Mars 2019



COMMUNE DE  
VEUREY VOROIZE  
38113

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL

L'an deux mille dix neuf, le 25 Mars, le Conseil Municipal de la Commune de VEUREY VOROIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Guy JULLIEN Maire  
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 Mars 2019

**PRESENTS** : G JULLIEN, JM QUINODOZ, P.RIGAULT, P.MONIER, J.TESSAIRE, V.EUGENE, JJ FRESSON, P.HERAUD, JM MAY, A.PIERRE, M.RAMUS, D.RIZET, C.ZWOLAKOWSKI

**ABSENTS EXCUSES** : S.LETEXIER

Aurore PIERRE a été élue secrétaire

**N° 13/ 2019 OBJET : CREATION DE POSTE**

Monsieur le Maire indique au Conseil qu'un agent remplit les conditions pour obtenir un avancement de grade au titre de l'année 2019

Afin d'entamer la procédure relative à cette promotion 2019, il propose de créer

- un poste à temps complet d'AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE de CREER le poste cité ci-dessus

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

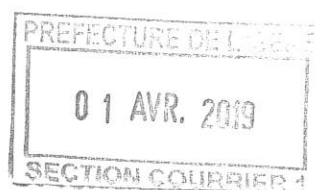
Pour copie conforme,  
Le Maire,  
Guy JULLIEN



|             |           |                |          |
|-------------|-----------|----------------|----------|
| VOTANTS :13 | CONTRE :0 | ABSTENTIONS :0 | POUR :13 |
|-------------|-----------|----------------|----------|

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE Reçu en Préfecture le : 01/04/2019 /publié le

Commune de VEUREY VOROIZE séance du 25 Mars 2019



L'an deux mille dix neuf, le 25 Mars, le Conseil Municipal de la Commune de VEUREY VOROIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Guy JULLIEN Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 Mars 2019

**PRESENTS** : G JULLIEN, JM QUINODOZ, P.RIGAULT, P.MONIER, J.TESSAIRE,V.EUGENE, JJ FRESSON, P.HERAUD,JM MAY, A.PIERRE, M.RAMUS, D.RIZET, C.ZWOLAKOWSKI

**ABSENTS EXCUSES** : S.LETEXIER

Aurore PIERRE a été élue secrétaire

**N° 10/ 2019: OBJET : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2019**

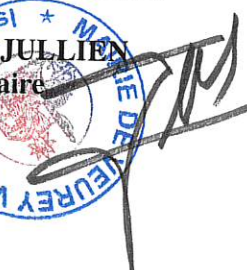
Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les taux d'imposition pour l'année 2019 de la taxe d'habitation et des taxes foncières, qui ont fait l'objet d'un débat et qui ont été votés lors du Budget Primitif 2019 par le conseil municipal lors de cette même séance, à savoir

|                          |         |
|--------------------------|---------|
| TAXE D'HABITATION        | 7,75 %  |
| TAXE FONCIERE (BATI)     | 18.25%  |
| TAXE FONCIERE (NON BATI) | 46.03 % |

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme,

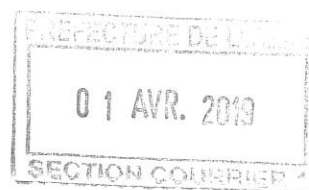
Guy JULLIEN  
Maire



|             |           |                |          |
|-------------|-----------|----------------|----------|
| VOTANTS :13 | CONTRE :0 | ABSTENTIONS :1 | POUR :12 |
|-------------|-----------|----------------|----------|

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE Reçu en Préfecture le : 01/04/2019/publié le

Commune de VEUREY VOROIZE séance du 25 Mars 2019



COMMUNE DE VEUREY VOROIZE  
38113

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix neuf, le 25 Mars, le Conseil Municipal de la Commune de VEUREY VOROIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Guy JULLIEN Maire  
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 Mars 2019

**PRESENTS** : G .JULLIEN, JM QUINODOZ, P.RIGAULT, P.MONIER, J.TESSAIRE, V.EUGENE, JJ FRESSON, P.HERAUD, JM MAY, A.PIERRE, M.RAMUS, D.RIZET, C.ZWOLAKOWSKI

**ABSENTS EXCUSES** : S.LETEXIER

Aurore PIERRE a été élue secrétaire

**N° 9/2019 OBJET : AFFECTATION ET REPRISE DES RESULTATS 2018**

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Mr Guy JULLIEN, après avoir entendu le Compte Administratif 2018

Celui ci présente les résultats ci-après conformes à ceux du compte de gestion du receveur :

**BUDGET PRINCIPAL :**

**SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

|                                 |                     |
|---------------------------------|---------------------|
| Excédent clôture 2017           | 1 585 835.03        |
| Affectation au 1068             | 983 508,91          |
| Résultat fin exercice 2018      | 678 650.28          |
| Excédent de clôture cumulé 2018 | <b>1 280 976,40</b> |

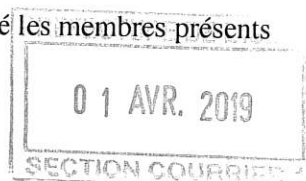
**SECTION D'INVESTISSEMENT :**

|                                      |                     |
|--------------------------------------|---------------------|
| Déficit clôture 2017                 | - 872 274,98        |
| Résultat fin exercice 2018           | 615 123,72          |
| Résultat de clôture cumulé 2018      | <b>- 257 151,26</b> |
| <b>Restes à payer prévus en 2018</b> | <b>97 397,99</b>    |

En application des règles édictées par l'instruction budgétaire M14 le Conseil Municipal DECIDE DE REPENDRE LE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU BUDGET PRIMITIF 2019 et de l'affecter comme suit :

- **354 549,25 €** (257151,26 + 97397,99) TROIS CENT CINQUANTE QUATRE MILLE CINQ CENT QUARANTE NEUF EUROS ET VINGT CINQ CENTIMES) en section Investissement au **1068** (recettes « excédent de fonctionnement capitalisé ») pour couvrir les besoins de financement de la section investissement de l'année 2018 et
- **926 427.15 €** NEUF CENT VINGT SIX MILLE QUATRE CENT VINGT SEPT EUROS ET QUINZE CENTIMES) au **002** en Recettes de Fonctionnement

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents



|             |           |                |          |
|-------------|-----------|----------------|----------|
| VOTANTS :13 | CONTRE :0 | ABSTENTIONS :0 | POUR :13 |
|-------------|-----------|----------------|----------|

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE Reçu en Préfecture le : 01/04/2019 /publié le

Commune de VEUREY VOROIZE séance du 25 Mars 2019

L'an deux mille dix neuf, le 25 Mars, le Conseil Municipal de la Commune de VEUREY VOROIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Guy JULLIEN Maire  
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 Mars 2019

**PRESENTS** : G .JULLIEN, JM QUINODOZ, P.RIGAULT, P.MONIER, J.TESSAIRE,V.EUGENE, JJ FRESSON, P.HERAUD,JM MAY, A.PIERRE, M.RAMUS, D.RIZET, C.ZWOLAKOWSKI

**ABSENTS EXCUSES** : S.LETEXIER

Aurore PIERRE a été élue secrétaire

**N° 6 /2019 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018  
BUDGET CCAS**

**ETABLI PAR Mr François BOUEZ et Véronique BIZZOTTO**

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre, de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, Après en avoir délibéré, le conseil municipal

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2018.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.



|             |           |                |          |
|-------------|-----------|----------------|----------|
| VOTANTS :13 | CONTRE :0 | ABSTENTIONS :0 | POUR :13 |
|-------------|-----------|----------------|----------|

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE Reçu en Préfecture le : 01/04/2019 /publié le

L'an deux mille dix neuf, le 25 Mars, le Conseil Municipal de la Commune de VEUREY VOROIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Guy JULLIEN Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 Mars 2019

**PRESENTS** : G. JULLIEN, JM QUINODOZ, P. RIGALT, P. MONIER, J. TESSAIRE, V. EUGENE, JJ FRESSON, P. HERAUD, JM MAY, A. PIERRE, M. RAMUS, D. RIZET, C. ZWOLAKOWSKI

**ABSENTS EXCUSES** : S. LETEXIER

Aurore PIERRE a été élue secrétaire

**N° 5 /2019 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018  
BUDGET COMMUNE  
ETABLI PAR Mr François BOUEZ et Véronique BIZZOTTO**

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre, de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

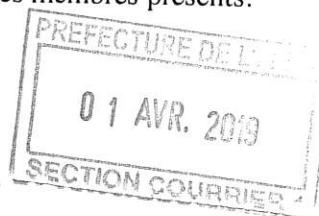
Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, Après en avoir délibéré, le conseil municipal

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2018.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme  
Guy JULLIEN  
Maire



|             |           |                |          |
|-------------|-----------|----------------|----------|
| VOTANTS :13 | CONTRE :0 | ABSTENTIONS :0 | POUR :13 |
|-------------|-----------|----------------|----------|

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE Reçu en Préfecture le : 01/04/2019 /publié le